

**SERVICE DE LA RECHERCHE ET DE LA VALORISATION (SRV)****ED 544 : INTER-MED****AVIS DE PRESENTATION DE TRAVAUX
EN VUE DE L'OBTENTION DU DOCTORAT**

Monsieur Yémalin GNONLONFOUN soutiendra sa thèse le **12 février 2022 à 10h00 à 52, avenue Paul Alduy, 66860, Perpignan**, salle **Y. GUITTON**, un doctorat de l'Université de Perpignan Via Domitia, spécialité **Histoire du droit et des institutions**.

TITRE DE LA THESE : Le rôle de la pratique dans la formation du droit de la famille en Afrique Noire francophone: cas du Bénin.

RESUME : Si la règle de droit doit répondre à un idéal, il faudra qu'elle soit aussi et surtout conforme aux aspirations et aux réalités sociales. Ainsi, les pratiques sociales participent à la formation du droit dans toutes les sociétés, en y jouant un rôle important. C'est dans ce sens que la présente thèse aborde la question du rôle des pratiques dans la formation du droit de la famille en Afrique Noire francophone et plus précisément au Bénin. Les problèmes qui relèvent de ce sujet sont : est-il convenable que puisse s'opérer progressivement sinon insensiblement, le passage du fait au droit ? Pourrait-on avoir de droit sans les pratiques ? Les pratiques sont-elles préalables au droit ? Y A-t-il de construction de droit sans l'implication des pratiques ? L'analyse de ces problèmes a permis de mieux appréhender : le fonctionnement des pratiques dans la formation du droit de la famille d'une part et de l'influence des pratiques dans la formation du droit de la famille d'autre part. Les pratiques ont une fonction importante dans la construction du droit de la famille, dans un système béninois où ces pratiques constituent les règles piliers, base du fondement de même que du fonctionnement de la famille. D'ailleurs construire le droit de la famille en méconnaissance des pratiques culturelles et coutumes béninoises familiales serait comme construire un bâtiment sans fondation. Le risque serait d'avoir une législation inefficace et impuissante devant la coutume. Le problème n'est pas exclusif au droit béninois. Tous les pays de l'Afrique noire francophones ne tiennent pas vraiment compte de leur réalité sociale dans la construction de leur droit moderne. Les réalités sociologiques sont les éléments piliers sur lesquels se reposent les interactions et relations entre les individus. Les règles qui régissent ces interactions et relations ne peuvent être étrangères à la société, au risque de paraître inefficaces et inadaptable. La démarche utilisée dans la présente étude est axée sur la recherche documentaire fondée sur la méthode empirique. Elle est aussi fondée sur des enquêtes de terrains.

Directeur de thèse :

François-Pierre BLANC, Centre du Droit Economique et du Développement - Université de Perpignan Via Domitia

Laboratoire où la thèse a été préparée : Centre du Droit Economique et du Développement

Le jury sera composé de :

- M. Eric WENZEL, Maître de conférences, Université d'Avignon et des pays de Vaucluse (**Rapporteur**)
- M. André CABANIS, Professeure émérite, Université de Toulouse Capitole (**Rapporteur**)
- M. François-Pierre BLANC, Maître de conférences, Université de Perpignan Via Domitia (**Directeur de thèse**)
- M. Alban MABA, Maître de conférences, Université de Perpignan Via Domitia (**Examinateur**)
- M. Didier BAISSET, Professeur, Université de Perpignan Via Domitia (**Examinateur**)

Direction de la Recherche et de la Valorisation
52, avenue Paul Alduy - 66860 PERPIGNAN CEDEX 09
Téléphone : 00 33 (0)4 68 66 20 05 - Email : guissel@univ-perp.fr